

Séance du 10 février 2011

**Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC**

Objet : Délégation de pouvoir du conseil d'administration en faveur du Président dans l'attribution des subventions accordées aux associations

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle du conseil de la Maison des services à l'étudiant du site du Mont Houy de l'Université le 10 février 2011 sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Vu le code de l' Education, article L712-2, et L 712-3 ;

Le président laisse la parole à M. le Directeur général des services qui explique l'objet de la modification proposée :

1- Subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes- FSDIE.

A l'occasion de chaque campagne du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes – FSDIE, une association étudiante régulièrement constituée peut recevoir sur décision de l'ordonnateur principal, après avis favorable de la commission statutaire de la vie étudiante réunie en formation FSDIE, un montant maximum de 2 000 € (deux mille euros) par projet retenu.

2- Autres subventions accordées aux associations.

En dehors des subventions accordées au titre du fonds FSDIE, l'ordonnateur principal peut attribuer à une association régulièrement constituée, un montant maximum de 2 000 € (deux mille euros) par année civile.

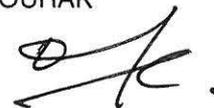
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOIX LA DELEGATION DE POUVOIR DU CA EN FAVEUR DU PRESIDENT DE L'UVHC DANS L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS.

Fait à Valenciennes, le 3 mars 2011

Le Président du Conseil d'Administration,

M. Mohamed OURAK



Date de publication :

28/03/2011